

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 JUILLET 2020
Lieu : Salle des fêtes de Mongauzy
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 16 JUILLET 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de MONGAUZY, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice, afin de procéder à l'élection du nouveau Président et des Vice-Présidents de la CdC du Réolais en Sud Gironde.

Date de la convocation : 9 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 9 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61

60 titulaires présents : André-Marc BARNETT (Aillas) ; François GUILLOMON (Aillas) ; Philippe CAMON-GOLYA (Auros) ; Isabelle SABIDUSSI (Auros) ; Serge ISSARD (Bagas) ; Bernard PAGOT (Barie) ; Richard GAUTHIER (Bassanne) ; Guy DUBOUILH (Berthez) ; Bernard VINCENTE (Blagnac) ; Jean-Michel MASCOTTO (Bourdelles) ; Yannick DUFFAU (Brannens) ; Jean-Louis SAUMON (Brouqueyran) ; Bastien MERCIER (Camiran) ; François MERVEILLEAU (Casseuil) ; Jérémie GAILLARD (Caudrot) ; Sandrine GARRELIS (Caudrot) ; Nicolas SENNAVOINE (Caudrot) ; François QUIRIN (Floudès) ; Serge POUJARDIEU (Fontet) ; Alain DOUX (Fossès-et-Baleyssac) ; Philippe MOUTIER (Gironde-sur-Dropt) ; Graziella CHIAPPA (Gironde-sur-Dropt) ; Laurent MAZIERE (Gironde-sur-Dropt) ; Mylène MORIN (Hure) ; Michel DESPUJOL (Lamothe-Landerron) ; Bruno MARTY (La Réole) ; Bernadette COUSIN (La Réole) ; Luc SONILHAC (La Réole) ; Camille ESTOURNES (La Réole) ; Christophe GARDNER (La Réole) ; Sophie VAULTIER (La Réole) ; Vincent GORSE (La Réole) ; Milouda M'SSIEH (La Réole) ; Jean-François MORO (La Réole) ; Laurent BIGNOLLES-SORBIE (La Réole) ; Marie Françoise MAURIAC (Les Esseintes) ; Alain BREUILLE (Loubens) ; Emmanuel GIL (Loupiac-de-la-Réole) ; Clara DELAS (Mongauzy) ; Patrick DEBRUYNE (Monségur) ; Rébecca BECERRO-ALVAREZ (Monségur) ; Pascal LAVERGNE (Monségur) ; Joël DOUX (Montagoudin) ; Michèle CHOVIN (Morizès) ; Christine LEBON (Noaillac) ; Francis ZAGHET (Pondaurat) ; Dominique TURBET DELOF (Puybarban) ; Jacky BRITTON (Roquebrune) ; Thierry GOURGUES (Saint-Exupéry) ; Didier LECOURT (Saint-Hilaire-de-la-Noaille) ; Franck BOULIN (Saint-Laurent-du-Plan) ; Matthias ROBINE (Saint-Martin-de-Sescas) ; Christian MALANDIT-SALLAUD (Saint-Michel-de-Lapujade) ; Stéphane DENOYELLE (Saint-Pierre-d'Aurillac) ; Myriam BELLOC (Saint-Pierre-d'Aurillac) ; Philippe DELIGNE (Saint-Pierre-d'Aurillac) ; Eliam ARDOUIN (Saint-Sève) ; Philippe MOUTE (Saint-Vivien-de-Monségur) ; Henri JOANCHICOY (Sainte-Foy-la-Longue) ; Patrick MONTA (Savignac)

* * *

1 titulaire ayant donné pouvoir à un autre titulaire : Mme Patricia LAFUGE (Élue de Lamothe-Landerron), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Michel DESPUJOL Maire de Lamothe-Landerron).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, *Président sortant, sous la présidence de séance de M. Bernard VINCENTE, Président par intérim afin de faire procéder à l'élection du nouveau Président en tant que doyen de l'assemblée.*

Secrétaire de séance : Mme Clara DELAS, Maire de la ville de Mongauzy

* * *

Votants : 61

* * *

Les élus ayant été dûment convoqués par le Président, la séance du conseil communautaire ordinaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est tenue ce jeudi 16 juillet 2020 en la salle des fêtes de Mongauzy.

La séance est ouverte à vingt heures trente par le Président, Francis ZAGHET.
« Nous allons démarrer le conseil communautaire extraordinaire, le quorum étant atteint.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité, Mme Clara DELAS.

« Nous allons procéder à l'élection du Président et des Vice-Présidents qui composent le bureau exécutif.

Avant cela il faut désigner le doyen de séance. »

M. Bernard VINCENTE est désigné.

Le -Président précise que Patricia LAFUGE a donné pouvoir à Michel DESPUJOL.
Le Président passe ensuite la présidence de la séance à M. VINCENTE, Maire de Blaignac, doyen de l'assemblée afin de procéder à l'élection du Président.

M. VINCENTE constate que le quorum est atteint afin de valablement délibérer.

* * *

AG – Election du Président

M. VINCENTE demande qui est candidat.

Francis ZAGHET est candidat.

Pascal LAVERGNE est candidat.

Un tirage au sort est effectué par Sophie VAULTIER (La Réole) pour définir l'ordre de prise de parole des candidats.

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

2

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél. 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

Francis ZAGHET commence :

« Mes chers collègues élus,

INTRODUCTION :

Ce soir est un moment qui comptera dans la vie de notre collectivité et de son avenir. Fidèle à mes valeurs de transparence, d'honnêteté, de loyauté et de constance dans mes engagements. J'ai toujours eu le souci de rassembler. Je n'ai jamais caché ma volonté de poursuivre mon action à la tête de notre CdC.

Certains m'avaient informé de leur volonté de cesser leur engagement au bureau exécutif. D'autres s'étaient manifestés pour solliciter un poste à responsabilités dans ce même bureau. J'ai discuté avec chacun d'eux.

Je suis également allé à la rencontre des 29 nouveaux délégués communautaires dont les 11 nouveaux Maires de notre CdC. Nous avons débattu, j'ai questionné chaque nouveau Maire et beaucoup d'anciens. Je leur ai présenté la CdC, j'ai souhaité connaître leurs projets communaux et répondre à leurs interrogations.

*J'ai toujours travaillé en confiance avec les Vice-Présidents. **Pour moi, la délégation n'est pas un vain mot.***

D'ailleurs, j'ai même maintenu cette confiance à mon concurrent de ce soir alors qu'il ne pouvait plus légalement exercer une fonction exécutive au sein de notre CdC. J'apprends dans la presse que nous sommes concurrents ce soir.

Cette situation m'attriste. Elle porte en elle le risque de la division de notre CdC. Je le regrette. Certains pensaient peut-être que j'alimenterai la polémique initiée ces derniers jours par voie de presse par mon concurrent, je n'en ferai rien pour deux raisons : parce que chacun est libre de penser ce qu'il veut des choix de carrière politique de mon concurrent et parce que nous allons débiter ce soir un nouveau mandat de 6 ans et que nous aurons besoin de tout le monde.

*Je vais rester fidèle à mes valeurs et toujours combatif. Parce que c'est ma nature et que je ne la changerai pas, **je fais confiance aux hommes et aux femmes de notre assemblée.** Je **vous** fais confiance pour savoir qui pourra construire avec vous le futur de notre CdC avec constance, avec honnêteté, avec transparence, avec la loyauté due aux élus durant le mandat de 6 ans qui s'ouvre.*

Pour la plupart d'entre vous, vous me connaissez bien puisque je préside cette CdC depuis janvier 2016.

***Les moments de dialogue et de partage que j'ai eus avec les délégués communautaires ont participé à l'enrichissement du projet** que je vais vous proposer ce soir, après avoir rappelé brièvement le bilan des actions marquantes que nous avons menées tous ensemble lors de la dernière mandature.*

NOTRE BILAN :

Dans un premier temps, il a fallu apprendre à se connaître dans un vaste territoire regroupant 36 puis 41 communes à compter de 2017. L'intégration de tous a été remarquable. Ce qui apparaissait pour quelques-uns une fusion forcée, en particulier dans l'Aurossais, a débouché sur un bon mariage.

***Notre collectivité est devenue une belle entreprise** qui a du se structurer avec une gouvernance élargie tenant compte des nouvelles compétences transférées par l'État, en particulier l'urbanisme et la GEMAPI.*

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

3

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

Tout naturellement des nouveaux services ont vu le jour et j'ai proposé et obtenu à l'unanimité la **création d'un service des ressources humaines** devenu indispensable.

Le développement de nos zones d'activités a été spectaculaire. Largement amorcé lorsque je présidais la CdC du Pays d'Auros, la Zone d'Activités de Bois Majou à Aillas a vu l'arrivée de nouvelles grosses entreprises génératrices d'emploi et de recettes fiscales importantes. Dans le même temps, l'Ecopôle de Loupiac de La Réole commençait enfin à se remplir avec l'installation de nombreux artisans.

D'ici fin 2020, 6 nouvelles entreprises s'implanteront sur nos zones et nous devons sur la mandature qui démarre envisager des extensions autorisées par notre PLU-I.

S'agissant justement de ce document d'urbanisme sur lequel nous travaillons depuis maintenant 4 ans **et qui devait être arrêté au 30 juin dernier**, il fixe les grands principes de l'urbanisation de notre territoire pour les 10 prochaines années, en particulier les principes d'économie de consommation du foncier, la localisation des zones à construire et les modalités de réalisation des constructions.

Les demandes bien légitimes d'appropriation de ce programme par les nouveaux élus et quelques incertitudes juridiques relevées par les services de l'État, **m'ont conduit à imposer aux responsables de ce dossier de repousser l'arrêt du PLU-I à la fin de l'année 2020.** Ce qui permet d'éviter tout risque politique de rejet par certaines communes mécontentes et tout risque juridique de voir ce document attaqué par tout administré devant le tribunal administratif.

Savoir-faire c'est bien mais faire savoir est indispensable si l'on veut voir reconnaître les nombreuses actions développées par notre CdC.

C'est pourquoi j'ai proposé au conseil communautaire et obtenu **la création d'une vice-présidence à la communication** chargée notamment de gérer la refonte de notre site internet en 2019, la création d'une page Facebook en 2020 et la réalisation des bulletins d'informations à distribuer à l'ensemble de nos administrés depuis 2017.

Les services aux populations sont la raison d'être de notre institution.

La création de notre relais de lecture publique à travers ses têtes de réseau et ses nombreuses bibliothèques de niveau 2 et 3 fait qu'aujourd'hui la culture est présente sur tout notre territoire.

Plus de 2 500 abonnés profitent désormais de ce service, démontrant bien l'intérêt de l'intercommunalité de projet qui est notre fil rouge.

Toujours au service des populations rappelons :

- Notre engagement permanent pour les associations sportives et culturelles du territoire ;
- **La mise en place depuis le 1^{er} janvier 2020 du Transport à la Demande** utilisé aujourd'hui par près de 180 usagers de toutes les communes de notre territoire et qui fait travailler une entreprise locale ;
- **L'extension de nos Accueils de Services Publics** présents à Auros et Monségur dont une nouvelle antenne a été créée lors de cette mandature dans notre ville-centre. Ce qui nous a permis d'obtenir la labellisation Maison France Services donnant droit à une aide financière de l'État de 30 000 € par an.

Au chapitre des investissements, citons rapidement les bâtiments abritant les 2 têtes de réseau du RELP à Gironde-sur-Dropt et La Réole, la construction du Pôle sportif et de loisirs d'Auros qui accueille les sportifs mais aussi nos jeunes et des musiciens dans un espace mutualisé.

Tous les ans, **nous finançons près de 500 000 € de travaux de voirie** et les réparations des 22 bâtiments tous entretenus par nos services techniques qui ont été renforcés durant le dernier mandat Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

par l'embauche d'un 4ème agent.

Nous soutenons financièrement et de façon importante (près de 300 000 € sur 6 ans) la rénovation des habitations vacantes du centre-ville de La Réole dans le cadre **d'une OPAH-RU de rénovation urbaine**.

Cette opération se traduit par le renforcement de l'attractivité de notre ville-centre, le cœur de notre collectivité qui ne peut prospérer sans les poumons en bonne santé que sont toutes les autres communes.

Cette OPAH RU se traduit aussi par une amélioration de la mixité sociale mais elle rejaillit aussi sur le tissu économique de notre territoire où les entreprises du bâtiment et de la construction sont très nombreuses.

Nous participons à parts égales avec les 41 communes à la mise en place de la fibre optique sur tout le territoire.

Enfin, nous finançons régulièrement mais prudemment les aménagements de la ZAE d'Aillas pour pouvoir accueillir de nouvelles entreprises.

Toutes ces actions nécessitent des débats préalables dans les commissions et les réunions du Bureau des Maires puis une validation en Conseil Communautaire mais aussi de nombreux échanges durant les réunions hebdomadaires du bureau exécutif.

Ce bilan, c'est d'abord celui de Bernard CASTAGNET puis le mien après un passage de témoin serein et fluide **mais c'est aussi et surtout le vôtre** car pensé en Bureau des Maires, voté en conseil communautaire et animé en bureau exécutif.

Je remercie donc une nouvelle fois toutes celles et tous ceux qui ont contribué, dans un esprit constructif, à la réalisation de ces nombreux chantiers qui auront toujours bénéficié de financements réfléchis et optimisés.

La réalité des chiffres le prouve : nos réserves budgétaires à l'ouverture de cette mandature approchent les 2 millions d'Euros et notre capacité d'emprunt reste très positive pour le financement de futurs projets.

Cette bonne santé financière nous permettra d'amortir plus facilement les effets de la crise économique qui est devant nous.

NOTRE PROJET :

Au-delà de la future approbation de notre PLU-I (après enquête publique et divers avis), je vous propose de réfléchir ensemble à de nouveaux projets, certains ayant déjà fait l'objet de quelques débats lors de la dernière mandature.

D'abord, il s'agira encore et toujours de soutenir l'activité économique pour renforcer l'attractivité de notre territoire.

Bien entendu, nous poursuivrons le développement de nos zones d'activité en intégrant celle de Frimont à La Réole dont nous sommes désormais gestionnaires. Une réflexion sera menée sur les extensions de nos zones actuelles.

Je vous propose aussi de concrétiser très rapidement les débats que nous avons engagés il y a quelques mois **à propos de la signature d'une ORT** (opération de revitalisation du territoire).

Il s'agit d'une convention liant l'État, la CdC et la ville-centre voire d'autres communes et qui prévoit la réalisation d'opérations visant à réhabiliter l'habitat en centre-bourg et **notamment la remise sur le marché de logements vacants encore nombreux sur notre territoire.**

S'y ajoutent d'autres problématiques et notamment **une dimension de développement des** Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

activités commerciales.

Je souhaite saisir rapidement, et en votre nom à tous, les services compétents pour signer cette ORT permettant d'obtenir des financements de l'État. On l'étendra à 2 ou 3 autres communes, des avenants ultérieurs étant toujours possibles.

Dans le même temps, je souhaite mettre en place avec des financements adaptés et en lien avec les services du SIPHEM, une nouvelle OPAH généraliste sur l'ensemble des 41 communes.

*Je l'ai annoncé dans ma déclaration de candidature, si le Bureau des Maires l'accepte, je proposerai au conseil communautaire de lancer en début de mandat **la réalisation d'un pacte financier et fiscal. Il pourra nous permettre de se pencher sur une actualisation des compensations financières des communes, tenant compte de toutes les charges transférées.***

*De la même façon, comme prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, **je proposerai la mise en place d'un fonds de soutien sur la mandature pour un montant de 410 000 €. Ce fonds doit permettre de soutenir chaque commune à raison de 10 000 € pour financer un investissement communal.***

Bien entendu, les fonds de concours plafonnés à 80 000 € attribués aux communes sous réserve de démontrer l'intérêt communautaire seront maintenus.

En aucun cas, cela ne constitue du clientélisme. Comme la plupart d'entre vous, je suis Maire d'une petite commune classée « rurale » au SCOT et au PLU-i et je sais trop bien combien il est difficile d'assurer le financement d'un investissement.

La CdC se doit d'être aux côtés de toutes les communes, surtout les plus petites.

*S'agissant de cette nouvelle aide aux communes, je voudrais rappeler que **contrairement à ce qu'affirme mon concurrent, je ne redonne pas aux communes ce que je leur aurais pris, je ne leur « fais pas les poches ».***

Les anciens le savent. Alors que c'était une pratique acceptée par tous jusqu'en 2016, lors de l'arrivée en 2017 des 5 nouvelles communes issues d'un autre canton, le conseil communautaire avait accepté sur ma proposition de ne plus prélever la partie du FDAEC des communes pour financer la voirie communautaire.

Je vous annonce aussi que, compte-tenu du nombre de dossiers de demandes de soutien financier transmis par les entreprises, le financement par les communes prévu à hauteur de 30 % du FPIC de notre fonds COVID ne sera pas demandé.

Le soutien aux entreprises sera donc entièrement financé par la CdC.

S'agissant des actions en direction du tourisme, il nous faudra achever la création de la piste cyclable reliant la piste Lapébie à la voie verte, l'achat des terrains nécessaires étant largement engagé aujourd'hui, tout comme la concertation avec le Département et ses élus sur la maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, nous poursuivrons notre participation à la construction du Pays d'Art et d'Histoire, ce label obtenu en 2013 par la ville de La Réole étant une reconnaissance très profitable pour nos hébergeurs et commerces.

Je souhaite aussi équilibrer nos services à dimension sociale sur l'ensemble de notre territoire.

Aussi, je proposerai la création d'une 4ème antenne de nos accueils de services publics sur l'une des 5 communes qui ont rejoint notre CdC en 2017.

*Concernant ce domaine d'intervention sur lequel nous échangeons régulièrement, je proposerai d'engager une réflexion sur la **création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)** qui pourrait engager des actions dans le domaine de l'aide à domicile, le portage de repas, la mobilité, la prévention de la délinquance, le logement d'urgence, bref tout un ensemble d'actions indispensables à certains de nos concitoyens qui ne peuvent plus être assurés par une commune seule.*

Communauté de Communes du Réonais en Sud-Gironde

6

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél. 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

Il nous faudra développer certaines actions dépassant les limites du territoire avec les collectivités voisines dont je connais très bien les Présidents et avec qui je travaille depuis plusieurs années dans différentes instances.

Ainsi, nous reprendrons notamment les échanges déjà bien avancés avec la Communauté d'Agglomération de Marmande (Val de Garonne), en particulier sur les questions de soutien aux agriculteurs, de développement des circuits courts, de gouvernance alimentaire et sur les questions de mobilité avec la problématique du trafic routier et ferroviaire.

S'agissant enfin des projets d'investissements, la tâche est déjà bien avancée.

Pour le confort de nos agents, pour rendre accessibles nos services mais aussi pour encore améliorer l'image de notre CdC, la construction d'un nouveau siège social est évidemment indispensable, tous les élus le reconnaissent, et des financements de l'État ont déjà été obtenus.

La rénovation du skate-park communautaire à La Réole va démarrer dans les prochaines semaines.

Le projet de construction d'un bâtiment abritant notre parc de matériel culturel est bien engagé puisque nous avons déjà obtenu des financements importants, encore une fois grâce au Département de la Gironde et à ses élus.

D'autres investissements seront probablement envisagés durant ce mandat.

Il nous appartiendra collectivement de les définir en ayant toujours un objectif : la réalisation d'un projet utile pour nos populations et à moindre coût.

CONCLUSION :

Notre territoire a de formidables atouts, des atouts sur lesquels il faut capitaliser, encore plus suite à la grave crise que nous avons subie.

Ce territoire, je le connais bien, j'y suis né, j'y ai grandi, j'y suis Maire depuis plus de 25 ans. J'ai à cœur de le développer, avec vous tous.

Nous avons de véritables défis à relever dans les 6 ans à venir.

Le territoire n'a jamais été aussi attractif.

La crise sanitaire que nous venons de vivre amène à des évolutions de conscience. Elle appelle à repenser l'aménagement du territoire, à consommer local et sain, à relocaliser les productions, à offrir des emplois et des opportunités de logement de qualité.

Ces dernières années, grâce au travail de tous, la CdC s'est peu à peu dotée d'outils de développement très efficaces pour relever les défis qui nous attendent pendant cette mandature.

Je pense au maintien à domicile et la santé avec le CLIC et un projet de santé territorial à construire.

Je pense à l'habitat et à l'environnement avec le Siphem et les opérations que nous finançons.

Je pense à la citoyenneté et la médiation sociale avec un outil à revitaliser, le CISPD.

Je pense à l'emploi et à la mobilité autour de notre partenariat avec Marmande et Val de Garonne.

Je pense à l'amélioration de l'accès aux services publics essentiels autour de notre convention multi-partenariale avec nos accueils de service public.

Dès mon élection, je vous proposerai à tous un moment de réflexion partagée pour définir un véritable projet de développement et un programme d'actions chiffrées.

Ce qu'on appelle souvent un « projet de territoire », je souhaite l'initier avec vous dès mon
Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

élection à travers un séminaire des élus, que j'animerai avec chacun des Vice-Présidents concernés.

J'aurai besoin de vous tous pour le construire.

MERCI A TOUTES ET A TOUS »

C'est au tour de Pascal Lavergne de prendre la parole.

Pascal Lavergne :

« Mesdames et Messieurs les Elus communautaires,

C'est un très grand honneur pour moi que de m'adresser à vous, en face à face, pour vous présenter ma candidature.

La démocratie ne va pas sans combat mais n'est pas pour autant une guerre et ne peut être simplifiée aux germes de la division comme cela vient d'être dit. Ma candidature n'a pas pour vocation à diviser mais ce veut être une offre alternative animée d'un esprit de co-construction d'un projet solidaire.

Vous avez tous reçu, directement ou indirectement, ma lettre de candidature qui, depuis Dimanche circule et a été d'ailleurs reprise par la presse.

Je reviendrai sur les différents axes de mon projet dans un premier temps, ensuite je développerai la méthode de travail que je veux mettre œuvre et la façon d'organiser la gouvernance de la communauté de communes :

Mais revenons sur le projet :

- *J'ai eu comme vous le savez la charge de travailler sur le Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Je considère que ce document, que nous finaliserons ensemble, constitue le squelette de notre projet. Celui-ci, doit maintenant se traduire de façon opérationnelle au travers d'une Opération de Revitalisation Territoriale que nous contractualiserons avec l'Etat et qui comportera plusieurs volets :*
 - *un volet rénovation de l'habitat puissant d'Opération programmé d'amélioration de l'habitat (Rénovation urbaine) et OPAH généraliste. Concernant cette dernière, mon intention est que chaque projet porté par nos concitoyens puisse en bénéficier quel que soit sa commune.*
 - *un volet agricole visant à permettre l'installation de jeunes agriculteurs mais aussi la consolidation des exploitations existantes. Notre CDC, en lien avec les territoires voisins devra prendre une part active dans les projets alimentaires de territoire, PAT, qui, demain seront, à n'en pas douter, rendus obligatoires. En effet la crise sanitaire, doublée des enjeux climatiques que nous traversons réinterroge le modèle agricole. Nous sommes un territoire rural, un territoire agricole ou il existe de grands savoir-faire. Nous sommes aux portes d'une Métropole qui est en demande. Notre rôle doit être de répondre à cette attente et d'en tirer des fruits et ainsi permettre à notre territoire d'avoir un développement en phase avec les attentes sociétales. Ce sera aussi au travers de cet axe que notre attractivité devra progresser.*
 - *un volet commercial est aussi indispensable. Mes expériences de Maire et d'acteur économique m'ont appris que le développement d'une dynamique commerciale est possible. Je pense également qu'elle est possible en divers endroits de notre territoire, bien ciblés, afin d'entretenir un maillage entre nos bourgs et les plus petites communes. Il est de notre devoir*

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

8

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél. 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

de consolider l'attractivité des pôles structurants de notre armature urbaine.

Notre territoire porte en lui beaucoup d'éléments d'attractivité :

- *Notre patrimoine naturel est particulièrement préservé,*
- *Nous bénéficions d'un patrimoine architectural dans chacune de nos communes et il est particulièrement marqué dans certaines d'entre elles.*

Bref la richesse de notre patrimoine naturel et architectural constitue un levier majeur pour notre économie au travers du Tourisme mais aussi pour l'attractivité résidentielle.

Cette dernière n'est possible qu'à plusieurs conditions qu'il faut que nous consolidions :

- *L'emploi*
- *Les services*
- *La culture et le sport*
- *La voirie*
- *La communication*

- *L'emploi*

Habiter un territoire c'est bien, Travailler sur le territoire où l'on habite c'est encore mieux. Les efforts de développement économique entrepris de longue date doivent être poursuivis. Nous devons prendre toute notre part dans la nécessaire réindustrialisation de notre pays. Nous sommes rattachés à VGA dans le cadre du dispositif Territoire d'industrie (ce rattachement est d'ailleurs le fruit de mon travail de parlementaire). Nos zones d'activités sont idéalement placées, j'en ai encore eu l'illustration la semaine dernière, j'ai invité à se rendre sur nos zones un développeur économique qui m'avait rendu visite. Il ne les connaissait pas et les a trouvés en parfaite adéquation avec les besoins dont lui font part les entreprises qui le sollicitent.

- *Les services à la population*

Elles ont été souvent les premières actions mises en œuvre dans nos différentes CDC d'origine, les actions enfance jeunesse méritent toute notre attention.

Les accueils de service public bientôt labellisés maison France service sont présents à La Réole, Auros et Monségur. Ils devront trouver une place sur l'axe de la 113, par exemple à Caudrot, où un projet de relocalisation de la mairie est envisagé. Voilà un bel exemple de mutualisation dont nous pourrions nous emparer.

- *La culture et le sport*

Là aussi, c'est mon expérience d'élu local qui a vu évoluer sa commune, qui parle. L'action culturelle, associative et sportive sont des leviers d'attractivité majeurs. Maintenir un réseau de cinéma de proximité, parfaire notre réseau de lecture publique (même si nous sommes particulièrement bien doté) est un devoir impérieux.

- *La voirie*

Le quotidien de nos concitoyens c'est aussi de se déplacer sur nos routes, elles sont pour partie entretenues par notre CDC, et cela à budget constant depuis plusieurs années. Vous êtes, et c'est normal, très attaché à la qualité de notre voirie. La sécurité des déplacements des usagers en dépend. Je propose qu'un débat ait lieu et qu'un chiffrage soit fait en introduisant de la progressivité sur tout ou partie du mandat si nécessaire en fonction de l'évolution de nos capacités financières.

- *La communication*

Nous vivons dans un monde où la communication a pris une dimension importante. Elle est indispensable pour faire savoir à nos populations ce que nous faisons, pourquoi nous le faisons et avec quels moyens nous le faisons. En effet les communautés de communes sont souvent assez

abstraites pour nombre de nos concitoyens pourtant elles mettent en œuvre, nous venons de le voir, des services et des actions indispensables à la population et au développement du territoire. J'ai parlé d'attractivité du territoire tout à l'heure. Une communication bien faite est, me semble t il, indispensable pour accompagner notre développement par notre promotion.

Encore quelques mots sur :

- *La solidarité territoriale*
- *Les moyens généraux*
- *La gouvernance*

- ***Solidarité territoriale***

Durant les premières années de ma vice-présidence au développement durable et à l'attractivité du territoire, j'ai eu le plaisir de mettre en place le service « Autorisation du Droit du Sol » et activer la prise de compétence GEMAPI. Pour ces 2 compétences, j'ai plaidé auprès du conseil communautaire d'alors, la solidarité territoriale. Cette solidarité territoriale est constitutive de mon ADN. Je souhaite poursuivre dans cet état d'esprit sur tous les sujets. Il n'est pas envisageable pour moi d'opposer les uns aux autres.

- ***Les moyens généraux***

Notre communauté de communes a acté la création d'un siège administratif. Je le redis dans les mêmes termes que ce que j'ai écrit dimanche : il est indispensable de le faire et de le faire vite par respect pour les agents qui y travaillent. Cependant, la crise que nous traversons et les nouveaux modes d'organisation du travail qu'elle a mis en lumière nous invite à nous réinterroger sur ce projet que je souhaite moins cher et qui intègre plus de réflexion sur la mutualisation de certains services et espaces.

Fidèle à l'engagement que j'ai pris et respecté dans la commune dont j'ai été le Maire, je souhaite une fiscalité stable.

- ***La gouvernance***

Un président ne dirige pas seul une communauté de communes. C'est d'abord un animateur du débat interne au niveau des différentes instances (bureau exécutif, bureau communautaire et conseil communautaire) et il doit veiller que dans chaque commission le débat puisse avoir lieu.

Concernant plus spécifiquement la commission des finances, je souhaiterais qu'elle se réunisse de façon régulière tous les 3 mois et qu'elle puisse exercer un rôle de contrôle de l'exécution du budget et ne pas se cantonner à l'examen du compte administratif. Je souhaite qu'elle puisse avoir un rôle beaucoup plus proactif dans la préparation du budget et du débat d'orientation Budgétaire .

Les communes de notre CDC ont connu un fort renouvellement des élus. Concernant le conseil communautaire la répartition des sièges a évolué. Je veillerai, mais je vous fais confiance pour me le rappeler, je sais que vous n'êtes pas muets, à ce que ne s'installe pas le sentiment que le conseil communautaire est seulement une chambre d'enregistrement du bureau et que le débat ait bien lieu en son sein.

Concernant le bureau exécutif je ne le souhaite pas pléthorique. Le message envoyé à la population serait très négatif, il nous faut rester cohérent entre nos besoins et notre capacité financière.

Mesdames et Messieurs les élus communautaires ce territoire je l'ai choisi pour m'y installer. Je le sers au travers de mes engagements associatifs et électifs depuis 25 ans. Je pense pouvoir lui être encore « utile ». Mon expérience et les réseaux départementaux, régionaux et nationaux que j'ai tissés me permettront avec votre précieux concours de le faire progresser.

Notre territoire tire sa richesse de sa diversité, faisons-la prospérer ensemble.

Communauté de Communes du Réonais en Sud-Gironde

10

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél. 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

Dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile. Ainsi, le projet que je porte devant vous est de faire de ce territoire une ruralité solidaire, exigeante, vivante, culturelle, touristique, joyeuse, ouverte, humaine, créatrice de richesses et innovante. Je vous remercie de votre attention. »

Votants : 61
Exprimés : 59
FZ : 36
PL : 23
Blancs : 1
Nuls : 1

Monsieur Francis ZAGHET est élu.

Il remercie l'assemblée et ajoute que c'est beaucoup d'honneur et de plaisir.

* * *

Lecture de la charte de l' élu local (sans vote) et transmission d'une copie ainsi que d'une copie des articles du CGCT sur l'exercice du mandat concerné

Conformément aux dispositions de l'article L 1111-1-1 du CGCT, il incombe à la nouvelle autorité territoriale élue de donner lecture à l'ensemble du conseil communautaire de la charte de l' élu local, d'en remettre une copie à chaque conseiller ainsi qu'un extrait du CGCT et de ses articles concernant l'exercice du mandat concerné (i.e. le mandat de conseiller communautaire en l'espèce).

Ce point ne fait l'objet d'aucun vote ni aucun débat. Les documents ont été adressés par voie dématérialisée à tous les élus dans le cadre de l'envoi du dossier du présent conseil.

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

* * *

Fixation du nombre de Vice-Président(e)s

Conformément aux dispositions de l'article 5211-10 du CGCT, le « nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. (...) L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze (...). Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant. »

Il convient de fixer par délibération approuvée à la majorité absolue le nombre de Vice-Président(e)s au sein du conseil communautaire de la CdC du Réolais en Sud Gironde.

Francis ZAGHET propose l'organisation suivante avec neuf Vice-présidents :

- 1^{er} Vice-président : Développement économique / Tourisme
- 2^{ème} Vice-président : Enfance / Jeunesse
- 3^{ème} Vice-président : Culture
- 4^{ème} Vice-président : Voirie / Bâtiments
- 5^{ème} Vice-président Action sociale et mobilité
- 6^{ème} Vice-président : Urbanisme
- 7^{ème} Vice-président : Communication
- 8^{ème} Vice-président : GEMAPI
- 9^{ème} Vice-président : Sport et vie associative

Un vote à main levée a lieu.

Votants : 61

Contre : 1 (Bastien Mercier, Camiran)

Abstentions : 12 (Alain BREUILLE, Franck BOULIN, François MERVEILLEAU, Philippe MOUTE, Jacky BRITTON, André-Marc BARNETT, Guy DUBOUILH, Yannick DUFFAU, Dominique TURBET DELOF, François MAURIAC, Eliam ARDOUIN, Laurent BIGNOLLES SORBIE)

Pour : 48

* * *

Election des neuf (9) Vice-Président(e)s

Appel à candidature au poste de Vice-Président : Développement économique / Tourisme:

Bruno MARTY est candidat.

Bastien MERCIER est candidat.

Bruno MARTY (Maire de La Réole)

« Bonjour à tous et toutes,

Je voulais tout d'abord féliciter Francis ZAGHET pour sa brillante élection qui montre le travail conséquent que son équipe à réaliser.

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

12

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél. 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

Mais, aujourd'hui, encore plus qu'hier, nos concitoyens souhaitent que nous soyons à la hauteur des enjeux du 21ème siècle.

Et ces enjeux ne manquent pas, que ce soit en matière d'économie, de tourisme et d'agriculture.

Commerce et développement économique

En matière de commerce et de développement économique, nous devons concilier accueil de nouvelles populations, vitalité commerciale des centres-villes et développement économique du territoire. Aussi, la construction d'une armature commerciale s'avère indispensable, tout en créant des complémentarités entre les commerces de proximité et les zones commerciales. Cette armature commerciale doit être équilibrée afin de permettre l'accueil de nouveaux acteurs économiques mais aussi permettre la modernisation et le développement du commerce et de l'artisanat local déjà existant.

Sur la zone commerciale de Frimont du Pôle Gironde sur Dropt-La Réole, suite au départ d'Abribat, puis à la fermeture de Foirfouille et malgré le scepticisme initial du groupe Immo-Mousquetaire, j'ai pu accompagner la réhabilitation de cette zone tout en travaillant sur l'intégration urbaine et paysagère des nouveaux bâtiments.

Par exemple, la reconstruction future du supermarché Lidl en retrait de la route permettra de dégager davantage la vue en entrée et donnera un accès direct sur la route départementale aux camions de la société Gerfran permettant de sécuriser les accès au supermarché.

J'ai souhaité intégrer dans le PLUI une OAP commerciale (orientation d'aménagement et de programmation) permettant d'encadrer les projets commerciaux et ainsi d'équilibrer le développement commercial, mais aussi d'assurer un développement par densification, d'encadrer le développement des galeries commerciales, d'améliorer la qualité urbaine et d'accompagner le développement urbain en proposant une offre commerciale adaptée et polarisée. Cette OAP permettra par exemple d'éviter à l'avenir l'installation de commerces de quotidienneté sur ces zones.

Pour préserver les supérettes des communes limitrophes, je me suis toujours opposé, après des négociations serrées et l'appui de nombreux maires, à l'ouverture les dimanches des supermarchés). Une réflexion plus approfondie doit être menée dans le cadre du PLUI sur cette zone notamment pour retravailler les friches commerciales.

Economie

*En matière **économique** nous pouvons remercier les actions de la CDC mais nous devons être vigilants notamment lorsqu'on sait que les **zones d'extension de Bois Majou et de l'Ecopôle** sont en zones humides. Nous devons proposer des terres pour compenser. L'état nous laissera-t-il la possibilité d'étendre ces zones ? Ces questions ne sont pas à prendre à la légère et impacte notre PLUI et c'est d'ailleurs pour une de ces raisons que j'ai souhaité qu'on puisse associer tous les **nouveaux élus** à cette réflexion quitte à décaler l'arrêt de celui-ci.*

Il est nécessaire d'expliquer avec transparence et pédagogie les enjeux qui se présentent pour faire ensemble le bon choix.

*Enfin nous ne devons pas oublier la zone d'activité de **Galétrix** située sur les communes de Saint Pierre d'Aurillac et de Saint Martin de Sescas qui mérite elle-aussi une attention particulière. Soutenir l'économie locale, préserver les emplois ou participer à la création d'emplois c'est aussi **soutenir nos PME**, notamment nos artisans locaux.*

Aujourd'hui, l'action portée par la CDC et la Ville centre dans le cadre de la **revitalisation des centres bourg** (seulement 54 communes retenues en France) participe largement à la bonne santé de nos artisans.

L'opération programmée **d'amélioration de l'habitat** à laquelle participe la CDC à hauteur de 50 000 euros par an et la Ville, en partenariat avec le SIPHEM a généré aujourd'hui près de 3 000 000 d'euros de travaux portés par le privé et en majorité réalisés par les entrepreneurs locaux. Pour 1 euro engagé par la CDC, c'est 20 euros injecté dans l'économie locale.

Nous devons poursuivre ces opérations au-delà de la Ville de La Réole, et dans le cadre de l'opération de revitalisation des territoires nous devons donner la possibilité à d'autres communes de lancer de telles opérations permettant de favoriser un développement équilibré du territoire.

Il est important que la CDC, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et commercial, poursuive son soutien et accompagne les entreprises en difficulté. Comme ce fut le cas par exemple il y a 5 ans lorsque les employés de l'entreprise Sogne m'ont alerté quant aux difficultés rencontrées par l'entreprise. J'ai alors organisé plusieurs réunions avec la Région, le Département, la CDC, le ministère du redressement productif, le sous-préfet Carre puis le sous-préfet Suzanne, la DREAL. Ce travail d'accompagnement a permis une reprise de l'activité par l'entreprise STF qui possède déjà deux sociétés. Aujourd'hui de nombreux emplois ont été sauvés et l'activité de l'entreprise a repris. Il faudra maintenant voir comment réinvestir le second site.

Cette vigilance et cet accompagnement devront être les mêmes pour d'autres entreprises aujourd'hui en souffrance.

Il est tout aussi important de poursuivre l'accompagnement des petits commerces qui ont souffert lors de la période du COVID et le rôle du manager de commerces, est indispensable aujourd'hui. Des actions ont déjà été mises en place, il faut les poursuivre.

Il est également important de nous doter d'outils adéquats pour faciliter l'accès à l'emploi (en particulier pour les jeunes) mais aussi favoriser la création de nouveaux emplois car renforcer notre attractivité ne se fera pas sans porter des actions fortes en la matière. Nous devons optimiser les rôles et missions des acteurs de l'insertion et filières de formation et ainsi augmenter l'employabilité des jeunes et des moins jeunes.

Nous pourrions par exemple créer une bourse de l'emploi avec les partenaires du secteur.

Si nous souhaitons faciliter l'accès à l'emploi et développer des mobilités alternatives à la voiture, nous avons tout intérêt à réfléchir globalement et à travailler de concert avec la Région, la SNCF, les CDC voisines et la métropole.

Territoire & tourisme

Enfin, il me semble que pour faire communauté, il convient de renforcer notre identité par l'affirmation et la mise en valeur de nos atouts communs et des particularités de chacune de nos communes.

Notre patrimoine bâti et paysager est un atout indéniable de notre territoire. Le label Pays d'Art et d'Histoire peut nous permettre de le préserver tout en le valorisant.

Par ailleurs, notre territoire compte de nombreuses activités d'extractions de granulats et d'argile et leur exploitation est essentielle pour notre développement économique. Pour autant, nos ressources en matériaux ne doivent pas créer des nuisances pour les riverains, ni détruire notre biodiversité. En tout état de cause, nous devons absolument éviter le mitage de notre paysage par des plans d'eau.

Nous devons dès à présent travailler sur un projet de réaménagement des carrières et gravières pour en faire des lieux à forte valeurs ajoutées source d'activité touristique raisonnée (réserve écologique, bassin de pêche, ou encore faire une campagne de reboisement par exemple). Ces lieux viendront

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

14

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél. 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

compléter les offres touristiques présentes sur notre secteur comme par exemple la base nautique de Fontet.

Pour accentuer la vocation touristique, il est essentiel de poursuivre le travail entrepris par Bernard Castagnet pour que la création de la piste cyclable entre Sauveterre et Fontet puisse se réaliser rapidement.

Il est d'ailleurs important d'anticiper l'ouverture de celle-ci et d'accompagner les projets touristiques qui se trouvent le long de cette piste cyclable. Projets qui proposeraient des activités nautiques venant compléter l'offre de Hure?? (Fontet non) et qui, dans le même temps, mettraient en lumière notre patrimoine paysager et architectural comme les moulins de Loubens, de Bagas.

Agriculture

Enfin, la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde a également une forte vocation agricole. Nous devons en faire un atout et ne pas détruire la diversité de notre agriculture locale notamment par la plantation de peupliers à outrance. Nous devons préserver ces zones agricoles riches et c'est d'ailleurs pour cette raison que je me suis opposé avec quelques collègues maires à l'implantation d'une énorme carrière sur plus de 100 ha entre Mongauzy et Bourdelles et que j'ai soutenu l'action contre la gravière de 45ha sur Puybarban.

La préservation de l'agriculture mais aussi de notre autonomie alimentaire, passera par les **circuits courts** (nous avons pu voir lors de la crise sanitaire et du confinement ô combien ces circuits courts étaient importants). La CDC doit accompagner les communes qui le souhaitent à développer des petits marchés en cœur de village pour offrir de nouveaux débouchés aux producteurs.

Conclusion

Pour terminer, je souhaitais vous dire que nous avons aujourd'hui des équipements culturels, sportifs de très grande qualité et bien répartis sur notre territoire, une belle dynamique associative, de nombreuses animations culturelles, une bonne desserte numérique.

Nous avons tous les ingrédients pour construire ensemble une CDC de plus en plus attractive pour accueillir une population nouvelle, et de nouvelles entreprises charmées par la qualité de notre vie.

A nous de saisir cette opportunité pour construire ensemble un projet de territoire et le communiquer largement à travers des opérations de valorisation qui permettront de mettre en lumière les spécificités et les atouts des 41 communes mais également tout le potentiel de nos zones d'activité.

Vous pouvez compter sur mon engagement et toute mon énergie pour continuer à faire avancer notre communauté du Réolais en Sud-Gironde.

Je vous remercie. »

Bastien MERCIER (Maire de Camiran):

« Madame, Monsieur, Chère(e) conseiller(e) communautaire,

Le 16 Juillet prochain sera le moment pour le conseil communautaire d'élire le nouveau bureau exécutif.

Parfaitement conscient des responsabilités qu'implique cette vice-présidence, je m'avance pour non seulement proposer ma candidature, mais aussi pour partager ma vision des enjeux que nous devons remporter ensemble dans les prochaines années. Pendant ces 12 ans passés dans les commissions

économie et tourisme, j'ai eu l'occasion de travailler sur plusieurs projets communautaires, notamment sur la piste cyclable, la signalétique, les critères d'obtention de subvention d'aide à l'installation des commerces...etc.

Au vu de mon implication dans la vie de notre communauté de commune et de toute la considération que je porte à notre collectivité, c'est là un rendez-vous que je ne saurais rater.

Cette proximité m'a fait réaliser la diversité qui caractérise notre collectivité, et en même temps, ce fort sentiment d'appartenance qui nous lie tous les uns aux autres.

Poussé par une connaissance profonde de nos valeurs et de nos aspirations, de notre environnement et de nos administrations, j'ai pris le temps de me préparer à l'exercice de cette haute fonction qu'est la vice-présidence en charge de l'économie, tourisme et développement du territoire dans notre institution. Ainsi, aujourd'hui, je vois distinctement nos atouts, nos forces, mais aussi nos faiblesses. Cela me donne une vision claire du chemin à vous proposer et, tout aussi important, me permet de défendre nos intérêts en tout temps.

Écouter, échanger, mais aussi mobiliser, exécuter et rassurer, les maîtres-mots sont nombreux à ce poste, mais fort de mes différentes expériences professionnelles de salarié à chef d'entreprise, je suis confiant en mes capacités à l'assumer entièrement tout en rassemblant sous une même bannière tous les acteurs de notre communauté.

Pour toutes ces raisons, je me sens prêt à exercer la fonction que j'ai aujourd'hui l'honneur de briguer.

Je souhaite reprendre le travail amorcé par Bernard Castagnet et apporter un nouveau regard sur ces commissions qui seront, j'en suis convaincu, un terreau fertile pouvant donner naissance à des projets plus forts et plus solidaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations dévouées. »

Votants : 61

Exprimés : 57

B. Marty : 31 voix

B. Mercier: 26 voix

Blancs : 4 voix

Bruno MARTY est élu premier Vice-président de la CdC.

* * *

Appel à candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président : Enfance/ Jeunesse

Le Président demande qui est candidat ?

Clara DELAS se déclare candidate.

Clara DELAS :

« J'ai eu pendant 6 ans la compétence développement social et enfance jeunesse. C'était beaucoup de travail mais j'ai eu beaucoup de plaisir à animer ces commissions.

Quelques mots sur l'action sociale que l'on a pu mettre en place accompagné des DGA et surtout de la commission développement social.

Nous avons accompagné les associations et 3 espaces de vie sociaux : AVL, Passerelle Solid'avenir

C'est très important ce lien social et le bien vivre ensemble sur un bassin de vie comme la CDC.

Nous avons apporté, en 2019, 27000€ de subventions

Nous avons développé les services publics notamment celui de la Réole. Il a une réelle place et c'est très important.

En 2019 les services publics ont accueilli 1518 personnes, ce qui est très important

Nous avons aussi réussi à avoir le Label Maison France Service, ce qui nous apportera une subvention de 30000€ annuelle.

La mise en place du Transport A la Demande depuis le 1^{er} janvier 2020 : 127 inscrits, 222 trajets, 26 communes qui adhèrent à ce service

Voilà ce que nous avons mis en place sur l'action développement social, il y a encore beaucoup de choses à faire. Je ne doute pas que mon successeur fera encore beaucoup et je lui souhaite bon courage.

J'avais aussi l'enfance jeunesse, je ne vais pas revenir sur la présentation faite à Pondaurat mais simplement dire qu'il y a

4 multi accueils : Monségur, Auros, La Réole et Saint-Pierre

1 RAM (Relais d'Assistante Maternelle) avec un guichet unique

1 LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) situé sur La Réole, Monségur et Savignac.

J'en profite aussi pour saluer le travail exemplaire qu'ont effectué les agents de ces services pendant le COVID19 (accueil de tous les enfants de soignants qui avaient besoin d'être accueillis).

Nous avons encore beaucoup de choses à faire mais ce qui est important pour ce service c'est une qualité d'accueil encore plus importante, un rôle important pour la parentalité.

Il nous faut davantage communiquer, ce sera un travail avec le VP communication.

Il faut retisser des liens avec les accueils périscolaires des communes. Ils font partie du contrat enfance jeunesse, on les a un petit peu laisser de côté pendant 6 ans, on va reprendre ce travail car ce lien est important avec la CDC.

Nous avons 80 agents, on me dit toujours que la compétence enfance jeunesse dépense beaucoup et c'est vrai mais on ne dépense jamais assez pour nos petits et nos jeunes c'est important et il faut vraiment les accompagner. A côté des dépenses nous avons quand même une énorme recette notamment de la CAF, de la MSA, du Département et des familles ce qui représente une recette de 2 000 000€ par an, ce qui n'est pas négligeable.

Il y a encore beaucoup à faire, on a réussi suite aux fusions à harmoniser les horaires, les règlements intérieurs des ALSH et on arrive à avoir une qualité de travail, les agents ont plaisir à venir travailler donc on va continuer à faire ce travail. »

Votants : 61
Exprimés : 55
Pour : 55
Blancs : 6

Mme Clara DELAS est élue 2eme Vice-présidente de la CdC.

* * *

Appel à candidature au poste de 3^{ème} Vice-Président : Culture

Le Président demande qui est candidat ?
Didier Lecourt se déclare candidat.

Didier LECOURT :

« Je suis Didier LECOURT, Maire de Saint-Hilaire de la Noaille

J'ai passé les 20 derniers mois à m'occuper de la communication

Aujourd'hui, suite au souhait de Jean-Louis Saumon, que je remercie pour son travail effectué ces dernières années, de ne pas briguer un nouveau mandat de Vice-Président, je vous propose ma candidature pour une Vice-Présidence en charge de la culture, secteur que je connais très bien, que ce soit en tant que bénévole dans des associations culturelles, ce qui m'a emmené à travailler avec les différents partenaires institutionnels, que ce soit l'I.D.D.A.C., le Département, l'O.A.R.A., ou la Région Nouvelle Aquitaine, j'étais encore ce matin à l'OARA, avec plusieurs associations de la Région, pour mettre en place un soutien à des artistes de la Région.

Ces dernières années j'ai aussi beaucoup travaillé pour la culture en tant qu'élu, puisque j'ai participé avec quelques autres élus, à la création du réseau d'écoles de musique avec les anciennes Communauté de Communes du Pays de Pellegrue, du Monségurais et du Réolais, le premier du Département, ce qui nous a permis d'obtenir une subvention annuelle de 30 000,00 €, aujourd'hui l'école de musique rayonne sur les 41 communes et environ 350 élèves la fréquentent, sur 3 sites, Monségur, Auros et La Réole et une douzaine d'instruments sont enseignés.

Ces dernières années j'ai aussi travaillé à la création du Réseau de Lecture Publique dit RLP, la première étude a été réalisée en 2004, créé autour des 23 communes de l'ex CdC du Réolais, il s'est étendu au fil du temps et des recompositions territoriales aux 41 communes de notre Communauté de Communes d'aujourd'hui, 2 têtes de réseau, La Réole et Gironde sur Dropt, 5 médiathèques de proximité, 8 bibliothèques de niveau 3, et une navette pour relier tout cela qui va très prochainement entrer en service.

La culture c'est aussi une programmation principalement axée sur les EAC (éducation artistique et culturelle) en milieu scolaire, crèches et ALSH, mais aussi avec des programmations ouvertes au public.

Point important pour notre Communauté de Communes, c'est le soutien à la vie associative qui est très riche sur notre territoire, 2 cinémas, plusieurs festivals de renommée nationale, et

des actions plus locales, mais avec des associations qui font un travail remarquable, c'est un point, vu mon engagement associatif, qui me tient beaucoup à cœur, et pour conforter ce soutien, nous avons validé la construction d'un parc de matériel pour l'antenne IDDAC, Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, sans coût supplémentaire pour la Communauté de Communes, cela permettra d'améliorer encore le service que nous apportons aux associations, service qui fait des envieux dans les départements voisins.

Voici donc les 4 axes, si je suis élu, que je m'engage à soutenir et développer. »

Votants : 61
Exprimés : 41
Pour : 41
Blancs : 18
Nuls : 2

Didier LECOURT est élu 3^{ème} Vice-président de la CdC.

* * *

Appel à candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président : Voirie / Bâtiments

Qui est candidat ?

Patrick MONTO est seul candidat.

Patrick MONTO :

“ Pas grand-chose de particulier, simplement je souhaite poursuivre l'engagement fait lors du dernier mandat, poursuivre le travail qui a déjà bien démarré, beaucoup de travail en matière de voirie. J'essaie encore de convaincre du mieux possible les communes encore réticentes pour gagner un petit plus en qualité pour ce qui concerne la voirie et également augmenter la qualité des marchés.

Je souhaite travailler à vos côtés au quotidien et essayer d'apporter les meilleures solutions possibles et la qualité du travail avec du personnel de qualité qui assure pleinement leur fonction, ce qui est une bonne chose.

J'espère que vous m'accorderez votre confiance, j'essaierai de continuer et de poursuivre. ”

Votants : 61
Exprimés : 59
Pour : 59
Blancs : 1
Nuls : 1

Patrick MONTO est élu 4^{ème} Vice-président de la CdC.

* * *

Appel à candidature au poste de 5^{ème} Vice-président : Action sociale et mobilité

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

19

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél. 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

Qui est candidat ?
Stéphane DENOYELLE est seul candidat.

Stéphane DENOYELLE :

En attente de transmission par le candidat

Votants : 61
Exprimés : 44
Pour : 44
Blancs : 14
Nuls : 3

Stéphane DENOYELLE est élu 5ème Vice-président de la CdC.

* * *

Appel à candidature au poste de 6^{ème} Vice-président : Urbanisme

Qui est candidat ?
Pascal LAVERGNE est candidat.
Sophie VAULTIER est candidate

Pascal LAVERGNE :

« Je n'ajoute rien de plus que ce que j'ai dit lors de mon discours pour la Présidence »

Sophie VAULTIER :

*« Chers collègues élus,
Je m'appelle Sophie VAULTIER, j'ai 31 ans et je suis nouvellement élue à la Ville de la Réole, en tant qu'adjointe en charge de l'urbanisme, du projet de ville et du développement durable. Je travaille également à Val de Garonne Agglomération en tant que directrice en charge de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du projet Action Cœur de Ville et j'ai été, par le passé, responsable d'un service urbanisme, réunissant 83 communes de la Gironde. Je me présente à vous ce soir sans n'avoir aucune ambition personnelle particulière mais avec l'ambition de porter, avec vous, un véritable projet d'aménagement du territoire, celui qu'une Communauté de Communes telle que la nôtre doit, à mon sens, porter.
Je ne doute aucunement de la nécessité de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, bien au contraire. Je pense d'ailleurs que c'est une excellente chose car il permet, si on s'en donne les moyens, de favoriser un développement cohérent, équilibré mais aussi durable de notre territoire.
Ce document comporte beaucoup d'enjeux. Aussi, nous devons prendre en compte la nécessaire acculturation des nouveaux élus à ce dernier tout comme le renouvellement des conseils municipaux. Notre conseil communautaire compte, en effet, 29 nouveaux délégués communautaires sur 61, et parmi eux, 10 nouveaux maires. Nous devons ainsi poursuivre l'effort de concertation, de transparence et de pédagogie entrepris.
Par ailleurs, je crois aussi que lorsqu'on fait des choix en matière d'aménagement du territoire, pour les 10, voire les 15 prochaines années, en matière d'habitat, de commerce ou encore de cadre de vie, et ce, pour près de 24 000 habitants et 41 communes, il apparaît*

essentiel de pouvoir réellement échanger sur certains arbitrages qui ont été faits pour que, tous, nous les partageons.

En outre, l'enjeu de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire est prégnant sur le Réolais en Sud Gironde. Le projet de PLUi n'est pas assez ambitieux en la matière. Nous devons aller plus loin. Si nous ne le faisons pas, l'Etat nous le demandera. Aussi, nous nous devons, en tant que représentants élus, de faire de ce projet de PLUi un projet partagé par toutes et tous, par les élus, nos partenaires, les acteurs locaux mais aussi les habitants.

Il semble indispensable que tous les délégués communautaires puissent se saisir des politiques d'aménagement du territoire. Le conseil communautaire devrait être, à mes yeux, le lieu de débats sains et constructifs autour de ce projet de PLUi.

Il convient également de nous emparer de nombreux défis, en particulier celui de renforcer durablement notre attractivité, si l'on souhaite maintenir nos habitants et entreprises et en accueillir d'autres. Or, mener une politique volontariste de revitalisation du territoire à l'échelle intercommunale prend du temps et nous avons déjà pris du retard en la matière. L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), outil créé par la loi ELAN de novembre 2018, a été justement pensée pour permettre à des territoires comme le nôtre d'utiliser de nouveaux dispositifs (fiscaux, juridiques, financiers, etc.), de travailler ensemble sur des thématiques communes et de renforcer notre attractivité résidentielle, économique ou encore touristique.

L'ORT peut nous permettre de renforcer les fonctions de centralité des communes structurantes du territoire tout en répondant à plusieurs défis qui nous concernent tous : l'habitat, le commerce, le patrimoine ou encore la mobilité.

Cette ORT peut être un levier pour faire de la Communauté de Communes une collectivité permettant de doter les communes de l'ingénierie dont elle ne dispose pas, ou plus, pour mener des actions structurantes.

Cette ORT peut être aussi l'outil de réflexion sur des enjeux forts tels que la mobilité, afin de renforcer notre attractivité, de faciliter l'accès à l'emploi ou encore de développer les itinéraires touristiques et les mobilités alternatives à la voiture. Nous aurions tout intérêt à réfléchir globalement dans ce domaine. Cela nous permettrait de créer une offre de mobilité adaptée et cohérente sur le territoire.

L'ORT peut aussi nous permettre de réfléchir à comment préserver et valoriser notre patrimoine bâti et paysager ou encore notre agriculture.

Or, ce sont des atouts indéniables de notre territoire et ils participent à la création d'un cadre de vie agréable et d'une qualité de vie pour les habitants.

Enfin, il y aurait urgence à nous soucier davantage de la préservation de nos ressources et d'un développement plus durable du territoire. Nous le pouvons si nous veillons à intégrer les dimensions environnementales dans notre projet. Nous pouvons bâtir des politiques publiques justes et respectueuses de nos ressources et spécificités locales.

L'ORT peut être ainsi l'opportunité idéale de coconstruire un projet ambitieux, si l'on s'en saisit intelligemment. Le projet de PLUi devrait être, à ce titre, la traduction réglementaire de cette ORT.

Les défis sont nombreux et les outils pour y répondre ensemble existent, mais il faut que la communauté que nous représentons s'en saisisse, de manière concertée, puis passe à l'action. Or, les moyens financiers de nos communes ne vont pas aller en augmentant. Ils sont, et seront, de plus en plus contraints et obligeront chaque commune à réduire ses champs d'action si la CDC ne s'en saisit pas. Aussi, un service dédié à l'ORT et à l'appui au montage des projets/à la recherche de financements extérieurs pourrait être créé au sein des services de la CDC. Il permettrait de pallier le manque d'ingénierie des petites communes en la matière. Il est nécessaire d'unir nos forces pour devenir plus agiles et avoir une marge de manœuvre dans nos actions. Ensemble, nous pouvons créer des complémentarités et innover dans notre manière de mener les politiques publiques.

Mon ambition n'est pas de servir les intérêts de la ville centre que je représente, mais bien de servir, avec vous, nos intérêts communs et de répondre collectivement à des problématiques que nous ne pouvons résoudre seuls. D'ailleurs, l'expérience acquise par des communes comme Monségur ou La Réole peut bénéficier à toutes les communes de la CDC.

Notre projet de territoire pourra être ambitieux mais aussi réalisable si nous nous en donnons les moyens et que nous comprenons réellement tous les enjeux que comportent une ORT et un PLUi.

Nos concitoyens souhaitent d'abord que nous soyons à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle, à notre échelle. Et les enjeux communs que nous rencontrons ne manquent pas.

Avec l'ORT et le PLUI, nous pouvons faire de cette CDC une collectivité ambitieuse, proche de ses habitants, tout autant que respectueuse de la diversité et des ambitions des communes qui la composent.

Enfin, nous pouvons faire corps, et non nous diviser, pour réfléchir, ensemble, au Réolais du Sud Gironde de demain.

Par votre vote, vous avez la possibilité de me confier cette responsabilité au service du territoire mais également de contribuer à un meilleur représentant des femmes au sein de l'exécutif.

Je vous remercie pour votre attention. »

Votants : 61
Exprimés : 58
P.L.: 36 voix
S.V. : 22 voix
Blancs : 2 voix
Nuls : 1 voix

Pascal LAVERGNE est élu 6^{ème} Vice-président de la CdC.

* * *

Appel à candidature au poste de 7^{ème} Vice-président : Communication

Qui est candidat ?

Philippe CAMON-GOLYA est seul candidat.

Philippe CAMON-GOLYA :

En attente de transmission par le candidat

Votants : 61
Exprimés : 54
Pour : 54
Blancs : 6

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde
22

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc – 33 190 La Réole – Tél. 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

Nuls : 1

Philippe CAMON GOLYA est élu 7ème Vice-président de la CdC.

* * *

Appel à candidature au poste de 8^{ème} Vice-président : GEMAPI

Qui est candidat ?

Bernard PAGOT est seul candidat.

Bernard PAGOT :

En attente de transmission par le candidat

Votants : 61

Exprimés : 59

Pour : 59

Blancs : 2

Bernard PAGOT est élu 8ème Vice-président de la CdC.

Appel à candidature au poste de 9^{ème} Vice-président : Sport et vie associative

Qui est candidat ?

Bernadette COUSIN est candidate.

Richard GAUTHIER est candidat.

Bernadette COUSIN :

« Bernadette Cousin, adjointe au maire de La Réole depuis 2014 en charge du sport, vie associative et communication.

Réélue en mars dernier, je me suis vu confier le poste de première adjointe, toujours en charge des sports et vie associative, mais également le suivi des grands travaux et coordination du groupe municipal.

Depuis de très nombreuses années, je me suis investie dans le domaine du sport, dans un premier temps pour l'avoir pratiqué, mais plus largement dans l'accompagnement et le soutien aux associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou caritatives.

Le dernier mandat communal fut pour moi très chargé en termes d'enseignements et d'engagement, tant auprès des clubs de la commune, qu'autour d'investissements importants.

J'ai donc été amenée à poursuivre les projets de restauration des terrains de tennis, du gymnase Colette Besson et du dojo utilisés par les collégiens, lycéens et associations du territoire, mais aussi à mener une réflexion d'envergure autour de l'amélioration du site

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

23

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél. 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

communal et communautaire de Callonge qui va être aménagé en direction des pratiques de sport, sport en mixité valides/handi, sport santé et loisirs.

Au-delà du sport, mon engagement associatif depuis l'âge de 15 ans m'a permis de maîtriser l'accompagnement et le développement du tissu associatif local ainsi que le bénévolat, élément tellement important actuellement.

Durant ces 6 dernières années, et sous la vice-présidence de Jean Louis Saumon, mon engagement Communautaire dans le cadre de la commission sport et vie associative, m'a amené à réfléchir à l'échelle du territoire et non plus uniquement de la Commune.

Un territoire, riche de plus de 170 associations sportives, culturelles, festives, sociales et solidaires, de 2 collèges, d'un lycée mais aussi de différents pôles sportifs, dotés de tous les éléments pour réussir une belle aventure durant ce mandat.

Forte d'une compétence sport à 3 axes que sont : l'animation sportive (CAP33, Sports Vacances...), la vie associative (la mise à disposition de mini bus, le soutien financier aux clubs d'envergure communautaires, le forum des sports...) et certains équipements comme le gymnase d'Auros, les city-stades ou encore le skate parc, dont la nécessaire restructuration a été actée, notre Communauté de Communes est déjà bien structurée dans ce domaine.

Pour autant, je pense que nous pouvons aller plus loin encore en harmonisant nos 3 anciens cantons (Monségur-La Réole-Auros), et en permettant une pratique sportive accessible à tous, offrant à nos familles du Réolais en Sud Gironde, des installations confortables pour des enseignements de qualité.

Pour terminer, et si vous me réservez votre confiance ce soir, j'aimerais que « mon fil conducteur » avec la commission sport et vie associative, soit porté par nos valeurs humaines et de citoyenneté, permettant à chaque famille de trouver un intérêt à s'épanouir sur notre beau territoire rural.»

Richard GAUTHIER :

« Bonsoir à toutes et tous, je suis candidat à la vice-présidence sport.

Ma présentation : Mr Richard Gauthier, maire de Bassanne, c'est mon 2ième mandat de maire.

Je suis agent territorial au dpt 33.

Ancien sportif et président d'associations pendant 20 ans

J'étais également délégué à la commission sport la CDC sous l'ancien mandat

Je connais bien les dossiers en cours _

Il est important d'accompagner les clubs et associations sportives de notre territoire.

Notre aide sera des plus importantes encore, pour donner suite à la crise sanitaire traversée.

Il faudra sûrement redéfinir les critères d'obtentions des subventions sportives.

Je n'oublie pas le suivi des équipements sportifs, des futurs projets ainsi que le CAP33.

Si je suis élu à la vice-présidence sport et à la vie associative, je mettrai mon dynamisme et mon dévouement au service de l'intérêt communautaire, au service du sport et des associations sur notre territoire.

Je vous remercie. »

Votants : 61

Exprimés : 59

B.C. : 28 voix

R.G. : 31 voix

Blancs : 2

Richard GAUTHIER est élu 9ème Vice-président de la CdC.

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

24

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél. 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

* * *

Fixation du niveau des indemnités du ou Président et des Vice-Président(e)s

Conformément aux dispositions des articles L.5211-12, R.5214-1 et R.5332-1 du CGCT, les présidents et les vice-présidents des communautés de communes peuvent bénéficier d'un régime indemnitaire. Le deuxième alinéa de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) vise à définir l'enveloppe indemnitaire globale en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice des fonctions de président et l'indemnité maximale pour l'exercice des fonctions de vice-présidents. Ainsi, l'enveloppe indemnitaire globale est déterminée sur la base du nombre de vice-présidents effectivement exercées. Toute indemnité versée doit être comprise globalement dans cette enveloppe indemnitaire maximale. Les indemnités maximales votées par le conseil d'une communauté de communes pour l'exercice effectif de président et de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique les barèmes pour chaque catégorie d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Il est ainsi proposé de fixer les indemnités du Président et des Vice-Présidents selon les données suivantes :

Indice Majoré (IM) terminal	: 830
Valeur mensuelle du point	: 4,6860 euros
Strates référence	: 20 000 à 49 999 habitants
Indemnités brutes mensuelles du Président	: 67,50 % du brut à l'IM 830
Indemnités brutes mensuelles des VP	: 24,73 % du brut à l'IM 830

Indemnités brutes mensuelles :

Indemnités brute du Président (67.50%)	: 2 625,35 €
Indemnités brute d'un Vice-Président (24.73%)	: 961,85 €

Le niveau des indemnités du Président et des Vice-présidents est voté à l'unanimité.

* * *

Délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président en exercice :

Conformément aux articles L 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil communautaire d'un établissement public de coopération intercommunale peut déléguer certains pouvoirs au Président à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

25

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél. 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la Gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Conseil Communautaire est donc ici appelé à se prononcer afin de donner délégation au Président pour la durée de son mandat suite à son élection ce 16 juillet 2020 (mandature 2020-2026) à l'effet :

- De créer des régies d'avance et de recettes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros HT ;
- De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la collectivité dans la limite fixée par le conseil communautaire ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans mise en concurrence ni publicité préalable selon la procédure de gré à gré dite « seuil de dispense de procédure » selon la réglementation en vigueur ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et après avis de la commission MAPA, ainsi que toute décision concernant leurs avenants après avis de la commission MAPA lorsque ceux-ci n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15% (quinze pour cent) et lorsque les crédits sont inscrits au budget (article L 2122-22 alinéa 4 du CGCT) ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) et dont le montant global est inférieur à 500 000 euros HT, lorsque les crédits sont prévus au budget et après avis de la commission MAPA, ainsi que toute décision concernant leurs avenants après avis de la commission MAPA lorsque ceux-ci n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15% (quinze pour cent) et lorsque les crédits sont inscrits au budget (article L 2122-22 alinéa 4 du CGCT) ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- D'engager et de mandater en matière de fonctionnement et d'investissement les dépenses et les recettes de la collectivité dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- De signer les devis et les bons de commande nécessaires au bon fonctionnement des services et passés sous le seuil de dispense de procédure ;
- De décider de la conclusion, de la révision et de la signature de toute convention, accord, et accord-cadre dont le montant d'engagement prévisionnel n'excède pas 12 000 euros HT par an et dont l'objet aurait pour trait le prêt de matériel et de véhicules, le prêt de salles, le partenariat avec d'autres collectivités publiques ou parapubliques, le partenariat avec des

associations, le partenariat avec des partenaires financiers et/ou diverses prestations de services matériels et immatériels avec des partenaires et/ou prestataires privés et/ou publics ;

- D'exercer, au nom de la collectivité, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la collectivité en soit titulaire ou délégataire ;
- D'ester en justice et de défendre la Communauté de Communes dans toute procédure engagée et/ou à venir dans laquelle elle serait partie prenante (en tant que défendeuse ou en tant que requérante) ;
- D'intenter ainsi au nom de la Communauté de Communes, devant les juridictions civiles, pénales et administratives, des actions en justice, ou de défendre ainsi la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent :
 - les décisions prises par lui par délégation du Conseil Communautaire ;
 - les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du Conseil Communautaire ;
 - les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres ;
 - les recours à l'encontre des actes du Conseil Communautaire ;
 - la constitution de partie civile au nom de la Communauté de Communes ;
 - la défense de la Communauté de Communes dans les actions indemnitaires intentées contre elle ;
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De régler la passation des contrats de prestation de services avec les communes membres de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde dans la limite de 10 000 € par an et par contrat ;
- De procéder à tout pouvoir de gestion courante des structures et équipements communautaires, dans leur fonctionnement courant, et notamment l'édiction, la révision et/ou la modification du règlement intérieur desdits équipements et/ou structures ;
- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
- D'engager par recrutement direct (en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service) des agents contractuels (*i.e.* agents non titulaires de droit public) sur un emploi permanent et/ou pour satisfaire à un besoin temporaire dans les conditions fixées par les dispositions des articles 3 (alinéas 1 et 2), article 3-1, article 3-2 et article 3-3 (alinéas 1 à 5) de la loi numéro 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Le Président est chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon le poste concerné au tableau des effectifs et la nature des fonctions exercées.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte oralement et par écrit des décisions prises par délégation de l'organe délibérant.

La délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président en exercice est votée à l'unanimité.

* * *

Désignation des délégués de la CdC dans les organismes extérieurs

Conformément à la demande exprimée par les syndicats concernés et aux fins de la bonne administration de ces syndicats afin de leur permettre de réunir leur nouvel organe délibérant avant les congés d'été, il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'élection des délégués

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

27

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

représentant la CdC dans certains des syndicats dont la CdC est membre et dont la liste, ainsi que les candidats à ces postes, est indiquée ci-dessous :

DELEGUES DE LA CdC DU RSG A COMPTER DU 16/07/2020				
	Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
S I C T O M n a i s	15 titulaires		8 suppléants	
	Jean-Guy OULEY	SAINTE FOY LA LONGUE	Patrice LE LAY	Caudrot
	Philippe DELIGNE	SAINTE PIERRE D'AURILLAC	Thomas CARRERE	Saint Laurent du Plan
	Fabrice HOOS	SAINTE MARTIN DE SESCAS	Céline LESPAGNOL	Barie
	Christophe LÉCONTE	SAINTE LAURENT DU PLAN	Yves DILLAR	Brouqueyran
	Marc PASSERIEUX	CAUDROT	Sabrina LACAVE	Puybarban
	Jacqy BUZOS	AILLAS	Lesley CRAMPTON FLOOD	Sainte-Foy la Longue
	Christian DARTIGOLLES	BROUQUEYRAN	Alain BROYART	Pondaurat
	Daniel LABAT	AUROS	Sylvie PUTCRABEY	Savignac
	Corinne DAYDIE	BARIE		
	Frédéric GIRAudeau	BASSANNE		
	Yannick DUFFAU	BRANNENS		
	Francis ZAGHET	PONDAURAT		
	Renaud SOUHAIT	PUYBARBAN		
Allison SUIRE	BERTHEZ			
Patrick SEQUIER	SAVIGNAC			
S I D E I - H a b i t a t	17 titulaires		17 suppléants	
	Michel FEYRIT	Mongauzy	Carine BUTLER	Blagnac
	Anne-Marie LONGO	Lamothe-Landerron	Josiane CAPPELLETTO	Blagnac
	François MERVEILLEAU	Casseuil	Mickaël CORTEZ	Mongauzy
	Bernard VINCENTE	Blagnac	Milouda M'SSIEH	La Réole
	Catherine LEBRETON	Caudrot	Eric DILLET	Saint Martin de Sescas
	Eric DUCHAMPS	Auros	Chantal ROCHEREAU	Saint Sève
	Didier TRISCOS	Saint-Hilaire de la Noaille	Jérémie GAILLARD	Caudrot
	Kévin LANDSHEERE	Bassanne	Robert BOMBARD	Noailiac
	Sophie LAISNE	Saint-Exupéry	Joseph VERSCHUUR	Sainte-Foy la Longue
	Paul BERNA	Savignac	Valérie DESQUEYROUX	Noailiac
	Yannick DUFFAU	Brannens	Daniel LABAT	Auros
	Sophie VAULTIER	La Réole	Gilles OLLIVIER	Hure
	Serge POUJARDIEU	Fontet	Delphine SALVAGE	Camiran
	Christian SIMON	Saint-Pierre d'Aurillac	Bernard PLAT	Loupjac de la Réole
	Cyril ROUILLON	Bagas	François GUILLOMON	Aillas
	Jacques DEJEAN	Saint-Laurent du Plan	François ESTEVEZ	Brannens
Graziella SCHIAPPA	Gironde sur Dropt	Damien SUADEAU	Saint Sève	
Mission Locale Sud Gironde (MLSG)	5 titulaires à l'AG		5 suppléants à l'AG	
	Luc SONILHAC	La Réole	Rebecca BECERRO-ALVAREZ	Monségur
	Clara DELAS	Mongauzy	Joël DOUX	Montagoudin
	Myriam BELLOC	Saint-Pierre d'Aurillac	Michèle CHOVIN	Morizès
	Edwige MESNARD	Auros	Christian MALANDIT-SALLAUD	Saint Michel de Lapujade
Valérie DESQUEYROUX	Noailiac	Patricia WOLF	Loupjac de la Réole	
CLIC Entre Deux Mers (CLIC)	5 titulaires		5 suppléants (dont 3 au CA)	
	Jean-Louis SAUMON	Brouqueyran	Aude DELPEYROU	Saint-Pierre d'Aurillac
	Stéphane DENOYELLE	Saint-Pierre d'Aurillac	Rebecca BECERRO-ALVAREZ	Monségur
	Clara DELAS	Mongauzy	Michèle CHOVIN	Morizès
	Bruno MARTY	La Réole	Camille ESTOURNES	La Réole
Magalie DELEPINE	Lamothe-Landerron	Carole TASSY	Auros	
USTOM 33	9 titulaires		9 suppléants	
	Alexandre LAMARCHE	Saint-Hilaire de la Noaille	Roger VILLETTE	Saint-Hilaire de la Noaille
	Christian MALANDIT-SALLAUD	Saint-Michel de Lapujade	David PAGNOCCA	Blagnac
	Michel DESPUJOL	Lamothe-Landerron	Laurent MAZIERES	Gironde sur Dropt
	Olivier MONGET	Blagnac	Jacques GERVAIS	Monségur
	Bastien MERCIER	Camiran	Julien BARTHEROTE	Casseuil
	Bruno MARTY	La Réole	Hervé ARTERO	Noailiac
	Anne-Marie LABARBE	Monségur	Jean-Louis MASCOTTO	Mongauzy
Marie-Claude CHAMPAGNE	Mongauzy	Dounia GARCIA	Hure	
Eliam ARDOUIN	Saint Sève	Chantal ROCHEREAU	Saint Sève	
SM du Sud Gironde	10 titulaires		10 suppléants	
	Francis ZAGHET	Pondaurat	Jean-Louis SAUMON	Brouqueyran
	Philippe DELIGNE	Saint-Pierre d'Aurillac	Philippe MOUTIER	Gironde sur Dropt
	Béatrice GOUDENECHÉ	Lamothe-Landerron	Joël DOUX	Montagoudin
	Pascal LAVERGNE	Monségur	Jérémie GAILLARD	Caudrot
	Sylvette TREGOMAIN	Camiran	Claudine DELOUBES	Camiran
	Philippe CORRIOLS	Morizès	Marie-Claude CHAMPAGNE	Mongauzy
	Bruno MARTY	La Réole	Robert BOMBARD	Noailiac
	Philippe CAMON-GOLYA	Auros	Stéphane DENOYELLE	Saint-Pierre d'Aurillac
Clara DELAS	Mongauzy	Sophie VAULTIER	La Réole	
Yannick DUFFAU	Brannens	Eric DUCHAMPS	Auros	
GAL LEADER - Elus	2 titulaires		2 suppléants	
	Bruno MARTY	La Réole	Béatrice GOUDENECHÉ	Lamothe-Landerron
Philippe CORRIOLS	Morizès	Philippe CAMON-GOLYA	Auros	
SM Trec, Canaule, Gupie, Médier	6 titulaires		6 suppléants	
	Didier LECOURT	Saint-Hilaire de la Noaille	Robin BORTOLUZZI	Saint-Hilaire de la Noaille
	Bernard PAGOT	Barie	Jean-Michel MASCOTTO	Bourdelles
	Béatrice GOUDENECHÉ	Lamothe-Landerron	Maurice POUDENS	Saint Michel de Lapujade
	Alain DOUX	Fossès-et-Baleyssac	Joël DOUX	Montagoudin
	Christian MALANDIT-SALLAUD	Saint-Michel-de-Lapujade	Jean DELAROUSSE	Lamothe-Landerron
Jacques GENDRE	Mongauzy	Jean-Louis MASCOTTO	Mongauzy	
SMAHBB (Beuve Bassanne)	4 titulaires		4 suppléants	
	Jean-Luc BENTEJAC	Savignac	Jean-Pierre LEGLISE	Auros
	François GUILLOMON	Aillas	Laurent ELISSAGARAY	Bassanne
	Bernard PAGOT	Barie	Cyril BAYLE	Savignac
Matthieu RICAUD	Noailiac	Richard GAUTHIER	Bassanne	
CA collège de LR	1 titulaire		1 suppléant	
Thierry GOURGUES	Saint-Exupéry	Luc SONILHAC	La Réole	
CA collège de Monségur	1 titulaire		1 suppléant	
Patrick DEBRUYNE	Monségur	Pascal LAVERGNE	Monségur	
CA Centre Hospitalier SG	1 titulaire		1 suppléant	
Vincent GORSE	La Réole	Bernadette COUSIN	La Réole	
CA de Gironde Numérique	1 titulaire		1 suppléant	
Jean-Louis SAUMON	Brouqueyran	Bruno MARTY	La Réole	

La désignation des délégués de la CdC dans les organismes extérieurs selon le tableau ci-dessus est votée à l'unanimité.

En l'absence de question diverse et en l'absence de demande d'intervention de la salle, la séance ordinaire du conseil communautaire est close en la forme accoutumée par le nouveau Président en exercice à une heure et cinquante-cinq minutes.

Le Président invite ensuite les élus au verre de l'amitié offert par la commune de Mongauzy.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A La Réole, le 17 juillet 2020,



M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais en Sud Gironde

Francis ZAGHET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais
en Sud Gironde

